



SAINT-FÉLIX-DE-VALOIS

MUNICIPALITÉ
DE
SAINT-FÉLIX-DE-VALOIS

Aux contribuables de la susdite Municipalité



AVIS PUBLIC

SOMMAIRE DU RAPPORT DES DÉPENSES ÉLECTORALES D'UN PARTI POLITIQUE
AUTORISÉ ET DES RAPPORTS D'UN CANDIDAT INDÉPENDANT AUTORISÉ

Élection générale le 5 novembre 2017

Nom du candidat et de l'agent officiel	Rapport des dépenses électorales	
	Total des dépenses électorales faites ou autorisées	Date de réception
MAIRIE (5 375,00\$) *		
AUDREY BOISJOLY, (candidate indépendante autorisée et agent officiel)	1 142,27\$	2018-02-05
GAÉTAN DESROSIERS, (candidat indépendant autorisé et agent officiel)	977,31\$	2018-01-17
BENOIT FONTAINE, (candidat indépendant autorisé et agent officiel)	356,93\$	2018-01-23
MICHEL L'ECUYER, (candidat indépendant autorisé et agent officiel)	946,14\$	2018-01-24
DISTRICT # 1 (2 183,10\$) *		
MARYSE GOUGER, (candidate indépendante autorisée et agent officiel)	335,09\$	2018-02-05
COLETTE LAFERRIÈRE, (candidate indépendante autorisée et agent officiel)	68,99\$	2018-01-17
DISTRICT # 3 (2 161,80\$) *		
CLAUDINE BERNÊCHE, (candidate indépendante non autorisée)	Sans objet	Sans objet
DENIS RENAUD, (candidat indépendant autorisé et agent officiel)	1 673,24\$	2017-12-18

* Montant maximum des dépenses électorales permis par la Loi pour chaque candidat.

Toute personne peut examiner et prendre copie des rapports et des documents qui l'accompagnent, pendant les heures normales d'ouverture de bureau au 600, chemin de Joliette à Saint-Félix-de-Valois.

Donné à Saint-Félix-de-Valois, ce vingt-sixième jour du mois de février deux mille dix-huit.

René Charbonneau, secrétaire-trésorier / directeur général

Prenez note :

- ◆ Les partis politiques autorisés doivent produire leur rapport financier, une fois l'an, au plus tard le 1^{er} avril de chaque année.
- ◆ Les candidats indépendants non autorisés n'ont aucun rapport à produire.

CERTIFICAT DE PUBLICATION

Je, soussigné, secrétaire-trésorier / directeur général de la Municipalité de Saint-Félix-de-Valois résidant à Saint-Félix-de-Valois, certifie sous mon serment d'office avoir publié le présent avis public, en affichant une copie à la mairie et à l'église paroissiale, rue Principale, Saint-Félix-de-Valois, entre 17 h 30 et 18 h 30, le vingt-sixième jour du mois de février deux mille dix-huit.

En foi de quoi, je donne ce certificat ce vingt-sixième jour du mois de février deux mille dix-huit.

René Charbonneau, secrétaire-trésorier / directeur général